



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Plans

Question écrite n° 351

Texte de la question

Le Plan n'apparaissant plus à personne comme une impérieuse nécessité, M Michel Pelchat demande à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan, comment il conçoit l'avenir de la planification française dans les prochaines années et tout particulièrement dans le cadre de l'échéance de 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans un monde incertain et mouvant, la planification est plus que jamais l'impérieuse nécessité à laquelle fait allusion l'honorable parlementaire. Les nations comme les entreprises ont besoin de concevoir une stratégie pour frayer leur chemin vers l'avenir. C'est pourquoi le Gouvernement entend redonner à la planification française le nouvel élan sans lequel notre pays aborderait en ordre dispersé les deux échéances majeures qui se présentent à lui : 1992 et l'an 2000. Cette volonté s'est traduite dans l'ordre du jour des travaux du Gouvernement, puisque le Conseil des ministres a entendu des le 20 juillet une communication du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan, et que le Premier ministre a honoré de sa présence la cérémonie organisée le même jour à l'occasion de la nomination du nouveau commissaire général du Plan. S'agissant de 1992, le prochain plan national doit avoir pour ambition de permettre à notre pays de saisir la chance historique que représente l'achèvement du marché intérieur européen. Trop souvent présentée comme un défi, l'Europe est aussi et surtout un facteur potentiel de sécurité : sécurité de marché pour écouler nos produits et assurer l'emploi, sécurité sociale au sein d'un grand ensemble de nations. Il appartiendra au prochain Plan de montrer la voie des adaptations nécessaires, sur la base d'un dialogue intense entre tous les acteurs économiques et sociaux concernés et le Gouvernement. Le Premier ministre a appelé à un tel dialogue dans son discours du 29 juin au Parlement. Les contrats de plan Etat-Region, élaborés suivant un calendrier cohérent avec celui du Plan national, prendront en compte la nécessité d'intégrer le développement des régions françaises dans le contexte européen. Le Plan qui sera déposé au Parlement à la session de printemps après avoir été discuté par les partenaires sociaux et soumis au Conseil économique et social énoncera brièvement, dans la perspective européenne, un petit nombre de choix stratégiques susceptibles d'engager réellement le pays. Au-delà de 1992, se profile l'an 2000. En vue de répondre aux interrogations et aux inquiétudes que suscite cette perspective chez beaucoup de nos concitoyens, le Gouvernement a décidé d'entreprendre l'élaboration d'un document plus étoffé que le Plan national et qui définira les choix de société à l'horizon 2000. Outre les travaux de planification nationale, les services du Plan doivent désormais être en mesure d'apporter en permanence l'éclairage de moyen terme sans lequel l'action gouvernementale risquerait fort de s'écarter de la stratégie définie par le Plan national. Le Plan devra également perpétuer et développer son rôle de point de rencontre entre l'Etat et la société civile. Il est l'enceinte où doivent pouvoir faire entendre leur voix toutes les composantes de notre vie sociale y compris celles qui, comme la jeunesse ou les usagers, ont rarement l'occasion de s'exprimer en tant que telles. Enfin, c'est sous l'égide du Plan que seront étudiées les modalités d'une prise en charge permanente et objective de la fonction d'évaluation des politiques publiques.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 351

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : plan

Ministère attributaire : plan

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2134